



FICHE DE DONNEE DE SECURITE

Conforme à l'annexe II du règlement CE 453/2010 modifiant le règlement CE 1907/2006 (REACH)

Famille : **Engrais NPK**
Date de révision : **27-02-2017**
Date d'impression : **27-02-2017**

Version précédente **31-07-2015**

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur du produit

Nom Commercial : **Engrais Spécial Potager (marque Jardor)**
NPK 9-9-18 +3MgO

Engrais Universel (marques Jardor et Toniparc)
NPK 12-10-15 +3MgO

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fertilisant pour l'agriculture pour les jardins et pour les potagers.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : FERTEMIS
ZI – 9 RUE LAVOISIER
BP 14
56301 PONTIVY CEDEX
Téléphone : 02 97 25 50 12
Télécopie : 02 97 25 65 59
Adresse E-mail : hse@eliard-spcp.fr

Service chargé des renseignements : Service commercial
Téléphone : 02 32 59 90 96
Télécopie : 02 32 61 08 79

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 7/7)

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

2-IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP) : non classé

Classification selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD) : non classé

Eléments d'étiquetage

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP) : non concerné

Classification selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD) : non concerné

Autres dangers

Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicables

Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicables

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : non disponible

3-COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition chimique du mélange

Caractéristiques chimiques

Engrais résultant de mélange complexe de composés minéraux

Principaux constituants

Les sels contenus dans le mélange contiennent essentiellement les ions suivants :

Ammonium : NH₄⁺

Phosphates : HPO₄²⁻ / H₂PO₄⁻ / PO₄³⁻

Potassium : K⁺

Certaines formules peuvent aussi contenir:

Carbonate : CO₃²⁻

Calcium : Ca²⁺

Magnésium : Mg²⁺

Sulfates : SO₄²⁻

Chlorures: Cl⁻

Mélange non classé : aucun composant n'est présent dans une concentration individuelle supérieure ou égale à 1% pour les substances classées dangereuses ou ayant une valeur limite d'exposition ou 0,1% pour les substances persistantes, bio accumulatives, toxiques, vPvB, BPT ou sur la liste art.59 § 1 CLP.

4-PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si des symptômes respiratoires apparaissent consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer la peau à grande eau.

Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : peut être irritant pour les yeux en cas de projection

Inhalation : possibilité d'irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation des poussières. En cas de décomposition thermique des vapeurs dangereuses peuvent être émises (voir paragraphe 5)

Contact avec la peau : possibilité d'irritation

Ingestion : non nocif par ingestion

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : eau pulvérisée, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO₂

Agents d'extinction déconseillés : aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion

Risques lié aux produits de décomposition thermique : les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : oxydes de soufre, oxydes de phosphore, ammoniac

Conseil aux pompiers

Equipements de protection spéciaux : ne pas pénétrer dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Autres informations : éviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts ou le milieu naturel

6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mettre des équipements de protection avant toute intervention (consulter le paragraphe 8 pour les équipements appropriés)

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la production de poussières : assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement ou tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts, les conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte de déchets dangereux.

Grand déversement accidentel

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte de déchets dangereux.

Référence à d'autres actions

Voir paragraphe 1 pour le contact en cas d'urgence

Voir paragraphe 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés

Voir paragraphe 13 pour l'élimination des déchets

7-MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières

Mettre un équipement de protection individuel approprié (voir paragraphe 8)

Eviter le contact avec les yeux et avec la peau

Conseils d'hygiène professionnelle en général :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans les conteneurs d'origine. En cas de transfert nécessaire, impérativement étiqueter le nouveau conteneur (matériaux adaptés : polypropylène ou polyéthylène).

Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Pour le vrac, prévoir une ventilation adéquate pour éviter l'accumulation de poussières.

Stocker dans un endroit sec et à température ambiante.

Utilisation finale particulière

Non disponible

8-CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune n'a actuellement été menée sur ce mélange.

Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat (filtre anti poussière P2 conforme à la norme EN 143)

Protection des mains

Port de gants en cas de contact prolongé ou répété conseillé (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374)

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN 166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux.

Protection de la peau

Prévoir une protection de la peau adaptée à l'usage du produit

Mesures d'hygiène industrielle

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.

9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	granulé solide
Couleur :	blanc à marron clair
Odeur :	inodore
pH (solution aqueuse à 10g/100ml)	6,3 à 7,6
point de fusion	non disponible
point d'ébullition	non applicable
point éclair	non applicable
taux d'évaporation	non applicable
inflammabilité (solide, gaz)	en cas de formation importante de poussières, le mélange air-poussières peut être explosif/inflammable
limite d'explosivité inférieure	non disponible
pression de vapeur	non disponible
densité de vapeur relative	non disponible
solubilité dans l'eau	partiellement soluble
coefficient de partage n-octanol/eau	non disponible
masse volumique (kg/dm ³)	0,9 à 1,1
température d'auto inflammation	non disponible
point de décomposition	non disponible
viscosité	non applicable
propriétés comburantes	non comburant
caractéristiques d'explosivité	en cas de formation importante de poussières , le mélange air-poussières peut être explosif/inflammable

Autres informations

Aucune information additionnelle

10-STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Aucune données disponibles

Stabilité chimique

Le produit reste stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique

Matières à éviter

Le cuivre et ses alliages (catalyse possible)
Les alcalis, les acides forts

Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
En cas d'incendie voir paragraphe 5.

11-INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Compte tenu de la composition du mélange, il n'est pas considéré toxique par voie orale.

Toxicité chronique

Les composants principaux de ce mélange ne sont pas classés selon le règlement CLP et ne sont pas repris dans les listes des substances cancérigènes de l'IARC.

12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité**Sur le produit

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange. Eviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.

Ecotoxicité aquatique

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Persistance et dégradabilité

Les composants principaux du mélange sont intrinsèquement biodégradables.

Potentiel de bio accumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont solubles dans l'eau

Résultat des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange n'étant pas organiques, aucune évaluation PTB et vPvB n'a été réalisée.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13-CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Elimination des déchets du produit

Les restes non utilisés doivent être considérés comme des déchets dangereux. Faire éliminer conformément à la réglementation déchets par un collecteur agréé déchets dangereux.

Emballages

Faire éliminer conformément à la réglementation par un collecteur agréé ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

14-INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport par route (RID/ADR), par voie maritime (OMI/IMDG) et par voie aérienne (OACI/IATA).

N° ONU : sans objet

Nom d'expédition des Nations Unies : sans objet

Classe de danger pour le transport : sans objet

Groupe d'emballage : sans objet

Dangers pour l'environnement : sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : sans objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet

15-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations et législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

16-AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions et classifications de la section 3

Mention R

Classification DSD/DPD

Mentions H

Classification CLP/SGH

Abréviations et acronymes

DSD : Directive Substances Dangereuses (CE67/548)

DPD : Directive Préparations dangereuses (CE99/45)

CLP : Classification, Labelling, Packing

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS : Chemical Abstract Service (division of the American Chemical Society)

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID : Règlement international concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC : predicted No-Effect concentration (REACH)
CE50 : concentration efficace 50%
NOEC : concentration sans effet observé
OEL : limite d'exposition sur le lieu de travail
PBT : substance persistante, bio accumulative et toxique
PNEC : concentration sans effet prévisible sur l'environnement
LECT : limite d'exposition à court terme
MPT : moyenne pondérée dans le temps
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable
CL50 : concentration létale 50%
DL50 : dose létale 50%
NOAEL : No Observable Adverse Effect Level

Décharge de responsabilité

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant. Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.